

LISTE DES AMENDES 2010 / 2011 - B.B.W.

**

AMENDE	N°	LIBELLE	TARIF PROV.
A : ORGANISATIONS			
N – A.3.5	1	Organisation sans autorisation	25.00
N – A.3.5	2	Organisation sportive avec recettes sans autorisation préalable	75.00
C : EPREUVES SPORTIVES : INTERCLUBS			
R - C.2.2.6	11	Absence de marquoirs : par marquoir	5.00
R - C.3	12	Joueur ne portant pas la chemisette réglementaire du club	5.00
R - C.11.2		Ordre des joueurs ne correspondant pas sur la feuille d'arbitrage avec la liste de force	
R - C.11.2.2	13	Première infraction	Avertiss. 5.00
R - C.11.2.3	14	Deuxième infraction	5.00
R - C.11.2.3	15	Infractions suivantes	10.00
R - C.10	16	Non-présentation d'une carte d'affiliation ou d'une identité	2.50
R - C.10	18	Un joueur absent en rencontre interclubs 1 ^{ère} fois	8.00
R - C.10	19	Deux joueurs absents en interclubs (assimilé au forfait non prévu) Match aller	37.50
R - C.10	20	Deux joueurs absents en interclubs (assimilé au forfait non prévu) Match retour	75.00
R - C.13	21	Match non joué lors d'une rencontre interclubs : par rencontre (sauf certificat médical rentré dans les 8 jours, date de la poste faisant foi).	5.00 Max.:12.50
R - C.22	22	Envoi tardif des feuilles d'arbitrage	1^{ère} : 5.00 2^{ème} : 10.00 3^{ème} : 20.00
R - C.26	23	Non-envoi des feuilles d'arbitrage (doublées à chaque récurrence)	1^{ère} : 10.00 2^{ème} : 20.00 3^{ème} : 40.00
R - C.22	24	Feuille d'arbitrage incomplètement remplie	2.50
R - C.22	25	Résultats non encodés (prise rapide) : par résultat	10.00
R - C.22	26	Feuilles de match non encodées : par feuille	10.00
R - C.28	27	Forfait prévu au moins 48 H. à l'avance en interclubs matches aller	20.00
R - C.28	28	Forfait prévu au moins 48 H. à l'avance en interclubs matches retour	37.50
R - C.28	29	Forfait prévu moins de 48 H. à l'avance en interclubs matches aller	25.00
R - C.28	30	Forfait prévu moins de 48 H. à l'avance en interclubs matches retour	50.00
R - C.28	31	Forfait non prévu en Interclubs matches aller	37.50
R - C.28	32	Forfait non prévu en Interclubs matches retour	75.00
R - C.29	33	Forfait général en Interclubs matches aller	50.00
R - C.29	34	Forfait général en Interclubs matches retour	100.00
R - C.29	35	Troisième forfait en interclubs lors des matches aller (déduction faite des deux amendes déjà payées)	50.00
R - C.29	36	Troisième forfait en interclubs lors des matches retour (déduction faite des deux amendes déjà payées)	100.00
	37	Forfait général d'une équipe avant le début de l'Interclubs	50.00
R - C.32	38	Frais de déplacement en cas de forfait (sauf 19 et 20).	0.30 / km
	39	Arrivée tardive de l'équipe visiteuse (jusque 20 H) (amende perçue par l'équipe visitée)	20.00
R - C.15	40	Un joueur qui dispute la même semaine plusieurs interclubs	10.00
R - C.27	41	Alignement d'un joueur non qualifié	15.00
R - C.37	43	Forfait non prévu ou tardif (moins de 48 heures à l'avance) lors d'un tour final	50.00
JOUR DE COMPETITION			
R - C.26	46	Demande non faite ou tardive d'une modification	12.50
LISTE DE FORCE			
R - C.7	47	Non-affichage ou absence dans la salle de jeu	6.00
LOCAUX			
R - C.2.1.4	48	Non-avertissement ou avertissement tardif d'un changement de local	6.00
R - C.2.1.6	49	Ouverture tardive du local	6.00

D : CHAMPIONNATS INDIVIDUELS			
	61	Absence injustifiée (après inscription) aux championnats et critères provinciaux	12.50
	62	Refus d'arbitrage	12.50
E : TOURNOIS			
R - E.16.7	71	Absence de marquoir - par marquoir	2.50
R - E.20.2	72	Dépassement d'heure de clôture / par heure entamée	12.50
	73	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi et ce endéans les 15 jours à dater du tournoi	12.50
	74	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi et ce endéans les 30 jours à dater du tournoi	37.50
	75	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi et ce après 2 ^e me rappel et endéans les 45 jours à dater du tournoi	50.00
F : INTERCLUBS JEUNES			
	81	Forfait non prévenu	12.50
	82	Forfait prévenu moins de 48h à l'avance	6.50
	83	Forfait prévenu plus de 48h à l'avance	0.00
ADMINISTRATION ET FINANCES			
	91	Envoi tardif des documents administratifs	25.00
	92	Non-paiement d'amendes quinze jours après envoi de la facture par le trésorier	12.50 (+ amende)
	93	Absence à l'Assemblée Générale Statutaire	75.00
	94	Absence à l'Assemblée Générale Sportive	75.00
DROITS D'INSCRIPTION			
		Interclubs par équipe : seniors	17.50
		vétérans	12.50
		Championnats provinciaux : seniors et vétérans : simples	6.00
		doubles par équipe	8.00
		Championnats provinciaux : Jeunes : simples	3.00
		doubles par équipe	6.00
		Critérium provincial : seniors	7.00
		vétérans	6.00
		jeunes	3.00
		Coupe de Brabant (par équipe)	10.00

Toute réclamation en cours de saison pour ce qui concerne les amendes provinciales est à envoyer exclusivement au trésorier c/o René Denis, rue Rasson 91 à 1030 Bruxelles – par courrier, e-mail ou fax (transmission écrite).

Les réclamations pour amendes du premier tour sont à rentrer chez le trésorier avant le 1^{er} janvier 2011, toute réclamation rentrée hors délai ne sera pas traitée.

**** Les n° de référence à nos règlements sportifs précédés d'un N découlent des R.S.NATIONAUX**

**** Les n° de référence à nos règlements sportifs précédés d'un R découlent des R.S.REGIONAUX**